

Paris, le 07 mars 2019

Réf : N° 31 /CFDT-MAE

Monsieur Yann PRADEAU
Sous-directeur des personnels contractuels
DGA/DRH/RH3
27-29, rue de la Convention
75015 PARIS

Objet : Contribution du Département aux plans de santé dans nos postes au Brésil

Depuis plusieurs années, à l'occasion des six dernières réunions du CTPE ainsi que lors de la dernière inspection en octobre 2016, les agents de droit local du Brésil ont tiré la sonnette d'alarme sur leurs difficultés à faire face aux augmentations successives des plans de santé.

Ces plans de santé, indispensables à nos collègues compte-tenu du faible niveau de soins offert par l'Etat brésilien, ont été négociés collectivement pour Brasília, et individuellement pour les autres postes du Brésil.

Les cotisations, réévaluées annuellement par les compagnies d'assurance, sont en constante augmentation.

Sur une période de 4 années, l'augmentation varie entre 79 et 82% selon les compagnies d'assurance.

Evolution de l'augmentation des tarifs des Plans de Santé au Brésil

Opérateur du plan de santé	Base 100	hausse en %		hausse en %		hausse en %		hausse en %		hausse en %		hausse en % sur 4 ans
		2013 à 2014	2014 à 2015	2015 à 2016	2016 à 2017	2017 à 2018	2018 à 2019					
Bradesco Saúde S/A Sul América Companhia de Seguro Saúde Itaúseg Saúde S.A	100,00	10,79%	110,8	13,31%	125,5	13,47%	142,5	14,73%	163,4	11,14%	181,6	81,63%
Amil Assistência Médica Internacional LTDA	100,00	9,65%	109,7	13,99%	125,0	14,01%	142,5	13,99%	162,4	10,43%	179,4	79,38%


Pour les agents en poste à Brasília la contribution du MEAE s'élève à 750 réais /mois alors que pour les autres postes elle s'élève à 456 réais/mois (dernière revalorisation au 1^{er} août 2016).

Sans augmentation de la contribution employeur et revalorisation salariale, la part restant à charge des agents est difficilement soutenable notamment pour ceux disposant des plus faibles revenus.

De plus la conjoncture économique au Brésil est identique pour tous les agents, quelle que soit la ville d'affectation, ce qui ne permet pas de comprendre une telle différence de contribution en fonction des postes. Notre ambassadeur au Brésil assure avoir saisi l'administration à ce sujet à de nombreuses reprises.

Pour l'ensemble des éléments exposés, la CFDT-MAE soutient la demande du poste et des agents de droit local des consulats généraux au Brésil. Elle serait reconnaissante au Département de bien vouloir aligner sa contribution aux plans de santé dans tous les postes du Brésil sur celle de Brasilia, à savoir 750 réais mensuels.

La CFDT remercie le Département de l'attention qu'il portera à ce dossier important pour un égal accès à la santé des agents.



Thierry FRANQUIN
Secrétaire Général CFDT-MAE

Copie :

- Monsieur Michel MIRAILLET
Ambassadeur de France au Brésil, Président du CTPE
- Madame Hélène FARNAUD-DEFROMONT
Directrice générale de l'administration et de la modernisation
- Monsieur Gilles GARACHON
Directeur des ressources humaines
- Monsieur Jean-Paul GUIHAUME
Consul général de France à Rio de Janeiro
- Monsieur Brieux PONT
Consul général de France à Sao Paulo
- Monsieur Romain LOUVET
Consul général de France à Recife
- Les représentants du personnel